

**durée**

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée  
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

**District de Toronto**

5700, rue Yonge, 5<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M2M 4K5  
Téléphone : 866 311-8002

## Rapport public

**Date d'émission du rapport :** 29 mai 2025

**Numéro d'inspection :** 2025-1499-0002

**Type d'inspection :**

Plainte  
Incident critique

**Titulaire de permis :** Mon Sheong Foundation

**Foyer de soins de longue durée et ville :** Mon Sheong Home for the Aged, à Toronto

## RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : les 20, 22, 23, 26, 27 et 28 mai 2025.

Les inspections concernaient le ou les rapports d'incidents critiques suivants :

- Plainte relative à un IC n° 00138306/3002-000004-25, liée à une éclosion de maladie
- Plainte relative à un IC n° 00141407/3002-000006-25, liée à une éclosion de maladie
- Plainte relative à un IC n° 00142367/3002-000007-25, liée à une chute d'un résident entraînant une blessure
- Plainte relative à un IC n° 00142802/3002-000008-25, liée à une chute d'un résident entraînant une blessure
- Plainte relative à un IC n° 00143282/3002-000009-25, liée à une éclosion de maladie
- Plainte relative à un IC n° 00144084/3002-000010-25, liée à une chute d'un résident entraînant une blessure

L'inspection concernait :

- Plainte/incident n° 00145014, lié à l'entretien, aux comportements réactifs et à la procédure de traitement des plaintes

**durée**

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée  
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

**District de Toronto**

5700, rue Yonge, 5<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M2M 4K5  
Téléphone : 866 311-8002

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

- Services de soins et d'assistance aux résidents
- Prévention et contrôle des infections
- Prévention et gestion des chutes

## RÉSULTATS DE L'INSPECTION

Au cours de cette inspection, l'inspectrice ou l'inspecteur ou les inspectrices ou inspecteurs ont fait des observations pertinentes, examiné des dossiers et effectué des entretiens, le cas échéant. Aucun non-respect n'a été constaté.